CHAMPAGNE
ROGGE-CERESER

BON DE COMMANDE

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2026

www.champagne-rogge-cereser.fr
SCEV Rogge-Cereser
1 Impasse des Bergeries - 51700 PASSY-GRIGNY
Tél. 03 26 52 96 05
E-mail: info@rogge-cereser.fr
SIRET: 423 607 779 00018
TVA: FR62 423 607 779
Accise: FR 099379E2042

Cuvée	*Format*		*Quantité* ***Multiple de 6***		*Prix (TTC)*		*Total TTC (€)*
Brut Tradition	Demie	37.50 cl		x	10.10 €	=	
	Bouteille	75 cl		x	17.20 €	=	
	Magnum	150 cl		x	36.00 €	=	
Demi sec	Bouteille	75 cl		x	17.50 €	=	
Colleterie	Bouteille	75 cl		x	17.60 €	=	
Blanc de Blancs	Bouteille	75 cl	EPUISE	x	18.90 €	=	EPUISE
	Magnum	150 cl	EPUISE	x	39.00 €	=	EPUISE
Brut Rosé	Demie	37.50 cl		x	11.40 €	=	
	Bouteille	75 cl		x	18.30 €	=	
	Magnum	150 cl		x	38.50 €	=	
Réserve	Bouteille	75 cl		x	18.70 €	=	
	Magnum	150 cl		x	44.50 €	=	
	Jéroboam	300 cl		x	122.00 €	=	
Sous-Bois	Bouteille	75 cl		x	23.00 €	=	
Excellence	Bouteille	75 cl		x	21.00 €	=	
Rosé de Saignée	Bouteille	75 cl		x	22.10 €	=	
Millésime 2021	Bouteille	75 cl		x	21.50 €	=	
Coffret Ratafia Rouge	Bouteille	70 cl	À l'unité	x	20.00 €	=	
Coffret Ratafia Blanc	Bouteille	70 cl	À l'unité	x	20.00 €	=	
Supplément Conditionnement 3 Bouteilles				x	4.00 €	=	

Expédition par multiple de 6 sauf Magnum, Jéroboam et Ratafia à l'unité **TRANSPORT :**
Dans la limite des stocks disponibles.

TOTAL = €

ADRESSE DE FACTURATION

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : ..... N° Digicode : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
E-mail : .....
Tel : .....

ADRESSE DE LIVRAISON (si différente)

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : ..... N° Digicode : .....
.....
Code Postal : ..... Ville : .....
E-mail : .....
Tel : .....

MODE DE RÈGLEMENT

☐ Virement Bancaire (Vous trouverez notre RIB – IBAN au dos de cette feuille)
☐ Chèque bancaire à l'ordre de Champagne Rogge Cereser ☐ CB merci de me faire parvenir un lien de paiement par mail

Date : ___ /___ / 2026 Signature :

CHAMPAGNE ROGGE CERESER

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (loi n° 80335 du 12/05/80) : D'autre part, en exécution de la loi du 12 mai 1980, les marchandises livrées demeurent la propriété de la SCEV ROGGE CERESER jusqu'à complet paiement de son prix par l'acheteur. En cas de non-paiement des marchandises livrées, la société venderesse pourra, sans préavis, exiger la restitution des marchandises ayant fait l'objet de la présente clause de réserve de propriété.

APPLICATIONS : "Le client" déclare accepter expressément les présentes conditions générales de vente. Toute dérogation doit faire l'objet d'un document écrit et signé par les deux parties.

COMMANDE : Toute commande acceptée par le vendeur est considérée comme ferme et définitive.

LIVRAISON : Nos marchandises voyagent et sont déchargées aux risques et périls du destinataire qui vérifiera leur état lors de la livraison et fera toutes réserves utiles auprès du transporteur conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce. Il devra en outre, dans les 3 jours suivant la réception des marchandises transportées, notifier au transporteur, par acte extra judiciaire ou par lettre recommandée, sa protestation motivée à peine de perdre tout recours contre le transporteur. Passé ce délai, aucune réclamation concernant l'état, la conformité des produits ou des manquants ne sera plus admise par la SCEV ROGGE CERESER qui sera dégagée de toute responsabilité, les produits étant alors réputés conformes à ce qui avait été commandé.

PRIX - PAIEMENT : Le prix figurant sur les catalogues, les tarifs et tous documents commerciaux émis par la SCEV ROGGE CERESER s'entendent toutes taxes comprises. Le prix figurant sur les catalogues, les tarifs et tous documents commerciaux émis par la SCEV ROGGE CERESER sont susceptibles de varier à tout moment étant précisé qu'en cas de variation des prix et des tarifs, les prix et tarifs appliqués au client seront ceux en vigueur à la date de réception de la commande et / ou figurant sur le bon de commande
Le paiement s'effectue comptant sans remise et sans escompte.

INTERETS DE RETARD : Toute somme impayée à son échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard calculé au taux de 18% l'an.

EXIGIBILITÉ AVANT TERME : En cas de règlement de factures en plusieurs fois, le non-respect d'une échéance entraîne immédiatement et sans mise en demeure l'exigibilité de la totalité de la dette.

CLAUSE PENALE : En cas de recouvrement par un tiers (cabinet de recouvrement, avocat ou huissier), une indemnité pénale calculée forfaitairement au taux de 10% sur la totalité des sommes exigibles sera due.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION : Il est de convention expresse que toutes contestations auxquelles peuvent donner lieu la fourniture de nos produits doivent être portées, même en cas de pluralité de défenseurs ou d'appel en garanti, devant le tribunal de commerce de REIMS.

INFORMATION NOMINATIVE : Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par celle du 6 août 2004, le fichier de la SCEV ROGGE CERESER a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Le client dispose d'un droit d'accès de rétractation ou aux données personnelles le concernant. Pour ce faire, il suffit au client d'en formuler la demande à la SCEV ROGGE CERESER soit par courrier électronique, soit par courrier papier en précisant ses noms, prénoms et adresse.

BNP PARIBAS TITULAIRE DU COMPTE SCEV ROGGE CERESER
RIB : 30004 01707 00010184861 86 IBAN : FR76 3000 4017 0700 0101 8486 186
BIC : BNPAFRPPXXX
CIC EST TITULAIRE DU COMPTE SCEV ROGGE CERESER
RIB : 30087 33710 00020053301 32 IBAN : FR76 3008 7337 1000 0200 5330 132
BIC : CMCIFRPP
CRCA DU NORD EST TITULAIRE DU COMPTE SCEV ROGGE CERESER
RIB : 10206 51021 66414079540 75 IBAN : FR76 1020 6510 2166 4140 7954 075
BIC : AGRIFRPP802